





LAURENT SCHLAEFLI

CEO, PROFOND



Laurent Schläefli est le CEO de Profond Institution de Prévoyance. Il est titulaire d'un diplôme fédéral d'économiste d'entreprise et d'un Executive MBA obtenu à HEC Paris. Laurent Schläefli

est également président d'inter-pension, une communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes, collectives et communes. Avec une fortune gérée de 10,8 milliards de francs et 62'511 assurés,

Profond est l'une des plus grandes fondations collectives et communes de Suisse. Son taux de couverture s'élevait à 106.9% au 31 juillet 2023.

«LA CONSOLIDATION DANS LE 2^e PILIER SUISSE N'EST PAS AUSSI AVANCÉE QUE DANS D'AUTRES PAYS»

Depuis un an, Laurent Schläefli, directeur de Profond, est aussi le président d'inter-pension, la communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes, collectives et communes. Dans cet entretien, il évoque donc la situation actuelle et la réglementation des institutions dont il a la charge. Et en profite pour revenir sur le succès de la politique de placement de Profond.



Andreas Schaffner

Quand on arrive dans vos bureaux, on peut voir les distinctions que vous avez obtenues ces dernières années.

En tirez-vous une certaine fierté?

■ **Laurent Schläefli:** Oui, évidemment. Le fait que nous ayons à nouveau obtenu, en 2022, la «médaille d'or» dans le domaine de la rémunération des avoires de vieillesse, malgré une baisse de 8,38 %, couronne notre stratégie à long terme. Cette année, nous avons encore reçu l'Award du Sonntagszeitung dans le domaine de la qualité du service. Cette récompense souligne notre engagement à rendre les informations et les documents accessibles et compréhensibles pour les assurés dans les quatre langues nationales et l'anglais.

Comment décririez-vous Profond en quelques mots?

■ Nous sommes un assureur classique pour les PME. Depuis notre création il y a 30 ans, nous avons continuellement veillé à nous diversifier dans toute la Suisse. Notre stratégie de placement se distingue par rapport à d'autres institutions, avec une part importante de valeurs réelles, c'est-à-dire ...

« L'objectif principal, à savoir la baisse du taux de conversion de 6,8 à 6,0%, ainsi que l'adaptation de la prévoyance professionnelle au nouveau monde du travail, est atteint avec la réforme. »



« Pour nous, en tant que caisse, le cash-flow est déterminant. Nos 50 % d'actions et nos 30 % d'immobilier génèrent le cash-flow nécessaire au paiement des rentes, que ce soit sous forme de dividendes ou de revenus locatifs. »

... d'actions et d'immobilier. Elle nous a permis de réaliser un rendement de 5 %, en moyenne, depuis nos débuts.

Quel est pour vous le plus grand défi? Le côté actif, c'est-à-dire les placements? Ou le côté passif, marqué par le fait que nous vivons de plus en plus longtemps?

■ Commençons par l'actif. Ici, nous avons certainement souffert, comme beaucoup d'autres, des conditions de marché difficiles rencontrées l'année dernière. Mais s'il n'y avait que ça ! Dans le cadre de notre engagement sur les marchés émergents, nous étions, par exemple, investis en Russie ! Sans oublier que, nous aussi, nous avons été touchés par l'inflation. Pour ne citer qu'un exemple, nous détenons un parc immobilier assez important en Allemagne. Bref, dans de nombreux cas, nous avons dû ajuster nos valeurs comptables. En ce qui concerne le passif, je suis d'accord avec vous : le fait que nous soyons tous de plus en plus âgés et que nous continuons tout de même d'arrêter de travailler à 65 ans signifie que nous pouvons profiter de notre retraite pendant 20 ans environ, ce qui pose d'évidents défis systémiques.

Pour répondre à cette problématique, des ajustements seront votés en 2024. Mais peut-être ne seront-ils pas suffisants? Quelle est la position de l'association inter-pension à cet égard?

■ L'objectif principal, à savoir la baisse du taux de conversion de 6,8 à 6,0%, ainsi que l'adaptation de la prévoyance professionnelle au nouveau monde du travail, est atteint avec la réforme. Nous nous en félicitons. La prise en compte des travailleurs à temps partiel, des petits revenus, notam-

ment ceux des femmes, permet en outre de moderniser le 2^e pilier. Par contre, les nouvelles mesures de compensation et l'abaissement du seuil d'entrée vont au-delà de l'objectif fixé.

Les institutions collectives et communes ont pris de plus en plus d'importance pour le 2^e pilier au cours des dernières années.

Aujourd'hui, la majeure partie des assurés y sont affiliés. La consolidation des caisses de pension s'est donc surtout faite par ce biais.

■ Oui, il y a effectivement eu beaucoup de changements dans ce domaine ces dernières années. La consolidation n'est

cependant pas aussi avancée en Suisse que dans d'autres pays. Nous avons encore plus de 1'000 caisses de pension. C'est très élevé par rapport à la population. Mais nous avançons dans la bonne direction. L'avantage des fondations collectives et communes comme Profond est que nous avons pu minimiser les risques pour les employeurs individuels et les employés affiliés tout en exploitant les économies d'échelle, dans les placements mais aussi dans la gestion des fonds des caisses de pension. Si une entreprise fait faillite, les caisses de pension propres à l'entreprise peuvent connaître de gros problèmes. Surtout s'il s'agit de petites entreprises. Grâce aux institutions collectives et communes,





« Les thèmes de la professionnalisation et de la numérisation sont des défis importants pour la branche. Dans ce domaine, les choses ont beaucoup évolué ces dernières années. »

conséquent, nous ne modifions pas non plus à court terme notre allocation d'actifs, axée sur la valeur réelle. D'un autre côté, il est crucial que nous maintenions l'équilibre entre les actifs et les bénéficiaires de rentes. Ce qui nous permet d'utiliser les flux de trésorerie générés sans puiser dans la substance.

Revenons à la situation globale du secteur. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, la CHS PP, atteste d'une professionnalisation claire de la branche, mais elle exige des institutions collectives et communes une plus grande transparence structurelle. Où vous situez vous sur ce point?

■ Les thèmes de la professionnalisation et de la numérisation sont des défis importants pour la branche. Dans ce domaine, les choses ont beaucoup évolué ces dernières années. J'apprécierais aussi que l'on édicte des directives plus strictes en ce qui concerne le profil exigé pour les membres des conseils de fondation. Ces fondations gèrent des milliards de fortune, et, pour une grande partie de la population, cet argent épargné via le 2^e pilier sera la principale source de revenus à l'âge de la retraite. Chez Profond, nous avons huit membres au conseil de fondation, qui ont été choisis par les assurés et les entreprises affiliées de manière à se compléter en termes de compétences. Pour moi, c'est certainement l'une des raisons de notre succès. Nous nous distinguons ici aussi des caisses de pension classiques, car les membres de notre conseil ne pensent qu'aux intérêts de la fondation. En outre, contrairement à de nombreuses petites

caisses, notre conseil de fondation ne doit pas faire sans cesse appel à des conseillers externes, car nous maîtrisons de nombreuses compétences en interne. C'est une discussion que je mène régulièrement avec les autorités de surveillance.

Ces autorités viennent de faire une nouvelle proposition qui vise à plus de contrôle et de transparence. Selon la CHS PP, le système actuel doit être renforcé dans le cadre d'une réforme structurelle. Quelle est votre position?

■ Le contrôle est une bonne chose tant que des lignes directrices claires sont fixées. Il a été défini dans la loi que la responsabilité de la gestion d'une caisse incombe au conseil de fondation. Si le conseil de fondation est responsable de ses actes, il doit pouvoir agir librement. Je pense qu'aucun autre secteur n'est aussi contrôlé que le nôtre. Un réviseur externe analyse nos comptes et la manière dont la caisse est gérée en termes de risques. Nous devons rendre des comptes à un expert LPP qui rédige un rapport à l'attention de l'autorité de surveillance, et pour plusieurs décisions importantes, il doit également donner son avis. Enfin, nous avons encore l'autorité de surveillance régionale et la CHS PP. Comme les assurés et leurs entreprises peuvent changer de prestataire s'ils ne sont pas satisfaits de la transparence ou du contrôle, voire même changer les organes de direction, je ne vois pas la nécessité de renforcer les contrôles.

une PME peut minimiser ce risque. Par ailleurs, grâce à une stratégie de placement très efficace, nous n'avons jamais dû demander de cotisations d'assainissement. Notre horizon de placement, de 60 ans, est axé sur le long terme et nous sommes très largement diversifiés. C'est ainsi que nous parvenons à surmonter les crises récurrentes, de la bulle Internet à la crise financière en passant par la crise de l'euro.

Quel est votre principal indicateur de gestion?

■ Pour nous, en tant que caisse, le cash-flow est déterminant. Nos 50 % d'actions et nos 30 % d'immobilier génèrent le cash-flow nécessaire au paiement des rentes, que ce soit sous forme de dividendes ou de revenus locatifs. En d'autres termes, les fluctuations à court terme du marché ne nous affectent pas directement tant que nous avons la garantie de ces revenus. Par